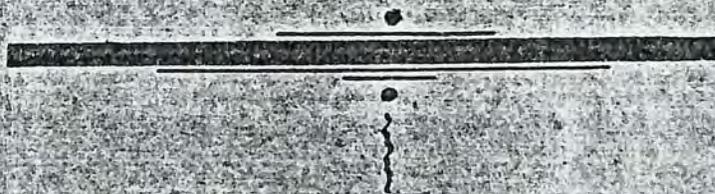


Extraits de notes  
du  
Président Lamouche



Marseille le 12 Juillet 1943

M E S S A G E

AU PERSONNEL DES FORGES & CHANTIERS DE LA MEDITERRANEE

--:--:--:--:--

Je prends les fonctions de Directeur Général dans une période difficile. Dans le poste important que j'occupais précédemment au Service de l'Etat j'ai affronté aussi des difficultés de tous ordres. Je les ai surmontées parce que j'avais confiance dans le personnel placé sous mes ordres et parce que ce personnel avait confiance en moi.

Rien n'est plus difficile aujourd'hui, je le sais, que de faire régner la confiance entre les hommes, alors que tant de causes tendent à les diviser. Rien n'est plus nécessaire cependant. Je souhaite que, le plus tôt possible, cette confiance s'établisse non seulement entre vous et moi, mais de proche en proche entre vous tous.

Que faut-il comme base de cette confiance mutuelle entre des hommes? Il faut des intérêts communs et un commun idéal. Votre communauté d'intérêts est évidente; efforçons-nous de la rendre plus étroite, plus agissante en la gardant toujours présente à notre esprit.

Nous pouvons et nous devons avoir en outre un même idéal humain: un idéal de solidarité, plus que jamais indispensable au milieu de tant d'épreuves accumulées.

Cet intérêt commun et ce commun idéal nous imposent une même obligation : celle de nous rapprocher les uns des autres et de nous organiser de manière à constituer une grande équipe. Dans une véritable équipe, chacun, avec la même loyauté et la même ténacité, remplit son rôle, développe son effort, assume ses responsabilités, observe les disciplines qui accompagnent toute tâche accomplie en commun.

Une équipe est faite d'hommes qui travaillent non seulement les uns avec les autres, mais aussi les uns pour les autres. Ils doivent avant tout penser à s'entraider, pour que le résultat général de leurs efforts, dont tous bénéficieront, soit le meilleur possible et pour que chacun trouve chez les autres l'appui et le réconfort dont tout homme aujourd'hui a plus que jamais besoin.

Dévouement à la Société, dévouement les uns aux autres : tel est le signe sous lequel je souhaite que soit placé avant tout notre labeur commun. Je compte que vous ferez tous vos efforts dans ce sens; vous pouvez compter que je ferai tous les miens.

Le Directeur Général :

signé LANCUCHE

PARIS, le 18 Octobre 1943

On sait que de nombreuses expériences ont été faites dans ces dernières années pour instituer des modes de rémunération stimulant la production tout en conciliant le plus équitablement possible les intérêts des ouvriers et ceux de l'entreprise: rémunération par équipe, salaire proportionnel, etc.....

Il résulte des analyses faites à l'occasion de ces recherches que, dans le cas le plus favorable, le salaire devrait comprendre :

- une partie assurant la subsistance de l'ouvrier (minimum vital, etc.....)
- une partie correspondant à ses charges de famille (allocations familiales, salaire unique, salaire familial, etc...)
- une partie correspondant à sa qualification professionnelle.
- une partie liée à son ancienneté et à son assiduité (primes d'avancement, primes de fidélité, etc...)
- une partie liée à sa production individuelle, ou à la production de l'équipe ou de la "section homogène" dont il fait partie; ou à la production générale de l'entreprise; ou mieux encore à la production de l'équipe et à la production de l'entreprise à la fois (en combinant, par exemple, la rémunération par équipe et le salaire proportionnel).

Ainsi, l'ouvrier est "attaché" à l'entreprise; il participe plus intensément à sa vie; il lui donne plus et en reçoit davantage. Il n'est plus une cellule anonyme de l'organisme, mais une partie intégrante de celui-ci, plus étroitement associé au rythme de son activité comme aux résultats de celle-ci.

Tel serait le but à atteindre. Nous reviendrons sur cette question capitale. Elle n'est évoquée ici que pour souligner à la fois l'importance de ce problème et sa difficulté; en même temps que pour inviter les Directeurs et les cadres à concentrer sur lui toute l'attention et toute la réflexion qu'il mérite.

Le problème social et le problème financier ne sauraient en effet être envisagés indépendamment l'un de l'autre. Tout travail, toute opération quelle qu'elle soit, sont faits en définitive par des hommes et pour des hommes. Le problème humain domine donc tous les autres. Le rendement financier d'une entreprise ne pourra être obtenu, dans l'avenir, de façon saine et durable, que s'il ménage équitablement toutes les exigences du rendement social et de la paix sociale.

Inversement le rendement social à l'échelle de l'entreprise, l'harmonie humaine au sein de cette entreprise, par la satisfaction raisonnable, des besoins de tous ceux qui la composent, ne sont pratiquement réalisables - on le rappelait au début de cette note - que dans la mesure où l'entreprise dispose de moyens financiers assez larges pour y subvenir.

Signé : LAMOUCHE.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE Mr. LAMOUCHE  
DU 22 DECEMBRE 1943  
A L'OCCASION DE SA NOMINATION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL

--:--:--:--:--

J'ai conscience des responsabilités et des devoirs nouveaux que cette désignation me confère à l'égard de la Société, de son personnel, de ses actionnaires, de ses clients.

Chargé, un an seulement après mon arrivée au Forges & Chantiers, du plus haut poste de direction et de gestion, je veux voir surtout dans l'honneur qui m'est ainsi fait, en même temps qu'une précieuse marque de confiance du Conseil d'Administration et de son Président actuel, un encouragement à poursuivre l'exécution du programme d'avenir dont j'ai tracé les grandes lignes dans mon message du 12 Juillet 1943, ainsi que des possibilités accrues pour le mener à bien.

La politique générale sur laquelle repose ce programme tient en peu de mots.

Sur le plan professionnel, c'est essentiellement une politique de rendement et de productivité ; sur le plan social, une politique de justice et d'humanité.

Afin d'atteindre l'un et l'autre but, les efforts de tous doivent être coordonnés en tout domaine, pour aboutir à un travail d'équipe pleinement efficace, et pour mettre entièrement en oeuvre les ressources de l'entraide et de la solidarité.

signé : LAMOUCHE

EXTRAIT DE LA NOTE DU PRESIDENT LAMUCHE DU  
22 MARS 1944

--:--:--:--:--:--

I.- En cette fin d'hiver où les épreuves et les difficultés matérielles se multiplient pour notre personnel, tout spécialement pour ceux qui assument de lourdes charges de famille, une des préoccupations dominantes des Directeurs des Etablissements et de leurs états-majors doit porter sur le renforcement des réalisations sociales de diverses natures susceptibles d'atténuer ces difficultés

En temps normal, les conditions d'existence des membres de notre personnel devraient être assurées de façon satisfaisante par la rétribution due à leur travail. Les circonstances exceptionnelles qui sévissent actuellement (et qui se traduisent notamment par la politique de fixation légale des prix et des salaires, confirmée tout récemment encore par des déclarations officielles des représentants du Gouvernement français et des autorités occupantes, qui ont été reproduites dans toute la presse (1) ne permettant pas d'atteindre entièrement ce but, c'est par l'entraide qu'il convient de combler la plus grande partie possible des lacunes qui subsistent de ce fait;

II.- Tel est le but des diverses réalisations sociales dont la constante adaptation aux besoins et aux possibilités du moment doivent être, nous le répétons, l'un des principaux soucis de la Direction des Etablissements.

III.- L'initiative et le rôle actif en matière d'action sociale appartenant, d'après ce qui précède, à la Direction de l'Etablissement et au Comité Social, le rôle que se réserve la Direction Générale est :

- I°) - de redonner périodiquement une impulsion d'ensemble à cette activité locale, en l'orientant en outre par des directives appropriées.
- 2°) - d'approuver les crédits nécessaires au démarrage ou au fonctionnement des nouvelles réalisations jugées nécessaires et qui ne pourraient être alimentées par les ressources précédemment mises à la disposition de la Direction ou du Comité Social.

signé : LAMUCHE

---

(1) - Bien entendu, cette politique n'exclut pas les ajustements de salaire du genre de ceux qui ont fait l'objet de l'Arrêté du 21 Juin dernier, les relèvements des allocations familiales tels que celui qui est en cours, et autres mesures d'initiative gouvernementale ou régionale, mais dont le principe doit avoir reçu au préalable l'approbation du Gouvernement ou des Administrations qualifiées.

EXTRAIT de la NOTE du PRÉSIDENT LAMOUCHE du 6 Avril 1944

II - Nous insistons à cette occasion sur la nécessité :

a) de considérer que la fonction sociale fait partie, de plus en plus impérativement à mesure que les circonstances deviennent plus difficiles, des devoirs professionnels de chacun, à tous les degrés de la hiérarchie et en proportion même des responsabilités de direction ou de commandement qu'il assume.

b) de concevoir l'organisation d'un Service Social ou d'une réalisation quelconque appartenant à ce domaine, et d'assurer son fonctionnement, par les mêmes méthodes que lorsqu'il s'agit de Services techniques ou administratifs, avec le même souci de satisfaire par priorité aux besoins les plus importants ou les plus urgents, tout en tirant le meilleur parti possible des ressources dont on dispose.

c) de remarquer que si une certaine générosité naturelle, un penchant spontané au dévouement sont désirables chez ceux qui sont appelés à jouer un rôle particulièrement actif dans le domaine social, ceux qui au contraire n'y inclinent pas naturellement par le sentiment peuvent et doivent y suppléer par la raison. Il suffit pour cela qu'ils considèrent l'amélioration que doit apporter - dans le présent et dans l'avenir - aux conditions de la vie et du travail dans l'entreprise, la prise de contact plus étroite qui résulte de cet effort, spontané ou réfléchi, pour s'entraider.

Nous vous demanderons au surplus de joindre désormais, à toute proposition d'avancement en faveur des cadres, une appréciation précise sur les aptitudes sociales des intéressés.

Ceux-ci devront savoir qu'il en sera tenu compte, en proportion de l'importance croissante qui s'attache à cette forme particulière de leur devoir professionnel. Cette répercussion directe sur leur carrière complètera, en tant que de besoin, la satisfaction désintéressée - une des plus pures qu'il soit donné à l'être humain de ressentir - d'avoir contribué à faire régner un peu plus de justice, un peu plus d'harmonie parmi les hommes.

Signé : LAMOUCHE.

EXTRAIT de la NOTE du Président LAMOUCHE du 14 Juin 1944

---

- I - Dans les circonstances nouvelles et imprévisibles qui peuvent se produire au cours des mois qui viennent, nous comptons bien entendu que vous ferez tout ce qui sera en votre pouvoir pour sauvegarder les intérêts de notre Société et ceux de son Personnel.
- II - Il conviendra de s'efforcer par tous les moyens dont vous disposez :
- 1°) - d'assurer du travail à la plus grande fraction possible du personnel en recherchant les commandes et les matières nécessaires.
- 2°) - pour la fraction du personnel qu'on ne pourrait momentanément utiliser, de faire appliquer, par les administrations compétentes, les modalités adéquates de la législation sur l'interruption du travail pour causes diverses se rattachant aux événements actuels.
- 3°) - d'apporter à l'ensemble du personnel toute l'aide matérielle et morale possible, en faisant porter l'effort maximum sur tout ce qui touche ; a) au ravitaillement (cantines et groupements d'achats; interventions auprès des organismes qualifiés de l'administration française ou de l'administration occupante, etc..) b) à l'entraide, en y associant le plus largement possible le Comité Social, et en provoquant, ici encore, l'intervention efficace des organismes extérieurs à l'Etablissement pour pallier l'insuffisance des moyens de celui-ci.

signé : LAMOUCHE

## MESSAGE au PERSONNEL DU CHANTIER de LA SEYNE

--:--:--:--:--:--:--:--

Les graves destructions qu'a subies notre chantier seront suivies, on doit l'espérer fermement, des justes réparations qu'elles comportent. Aussi étendues que soient ces destructions, notre établissement doit survivre et se reconstruire au plus tôt. Mais ce but ne pourra être atteint que par la volonté tenace et le labeur opiniâtre de tous.

J'adresse, au nom de la Société, l'expression de notre vive sympathie aux membres de notre personnel qui ont particulièrement souffert des événements.

Je tiens à remercier spécialement tous ceux qui se sont dévoués pour atténuer dans la mesure du possible la rigueur de ces événements ou les conséquences qu'ils pouvaient avoir pour l'ensemble du personnel, et qui se sont en outre remis immédiatement à l'ouvrage pour faire renaître au plus tôt la vie parmi les ruines accumulées.

La tâche qui nous incombe aujourd'hui à tous est de nous vouer entièrement à la reconstitution aussi rapide que possible de l'instrument du travail dont dépend l'existence de notre personnel. Nous y consacrerons le meilleur de notre énergie, dans un élan de solidarité où chacun devra sentir qu'il travaille pour tous les autres et que tous les autres travaillent pour lui.

Notre plus vif désir est 1° pour l'immédiat, que l'effectif le plus important possible puisse être utilisé dans les plus courts délais ; 2°) pour l'avenir, que nous puissions assurer à tout notre personnel, en même temps que la sécurité de l'emploi, une rémunération aussi largement proportionnée que possible à ses besoins et à ses efforts.

Il faut d'abord pour cela, s'attacher à préciser sans tarder, puis à réaliser activement un programme de première urgence visant essentiellement à mettre le plus tôt possible la plus grande fraction possible de notre personnel en mesure d'exécuter des travaux productifs.

Un projet de reconstruction complète en plusieurs tranches sera élaboré ensuite, en l'adaptant aux programmes de la Marine Militaire, de la Marine Marchande et des autres branches de la production auxquelles notre établissement pourra participer, au fur et à mesure que ces programmes eux-mêmes seront précisés ou confirmés.

A ces directives générales données à la Direction (et qui constituent, en même temps, un appel adressé à l'ensemble du personnel; car, encore une fois, la collaboration persévérante de tous est nécessaire à leur réalisation), nous en ajoutons une autre, qui n'est que le renouvellement de celle qui fut précédemment donnée : parallèlement à cet effort sur le plan industriel, maintenir et développer encore l'effort sur le plan social, en mettant en oeuvre tous les moyens matériels et toutes les bonnes volontés, en vue de faciliter l'existence du personnel: cantine, groupement d'achat, entraide sous ses différentes formes.

.....

Ainsi notre chantier de La SEYNE aura toutes les chances de renaître rapidement, dans des conditions de productivité, de prospérité et de cohésion qui apporteront à tous les artisans de cette oeuvre d'intérêt général et national, les satisfactions matérielles et morales qu'ils auront méritées.

signé : LAMOUCHE

PARIS, le 19 Septembre 1944.